

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 5 septembre 2025 à Dinant

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 22/08/2025.

2. Asbl Jeunes sapeurs-pompiers – Liquidation subside 2024

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord pour la liquidation d'un subside de 2.500 € pour l'année 2024 à l'ASBL "Les jeunes sapeurs-pompiers de la zone de secours Dinaphi" ; De prévoir une modification budgétaire à l'article 351/433-01 pour y ajouter les 2.500 € non versés en 2024 ; De charger le comptable spécial de procéder à cette liquidation.

3. Facturation aide médicale urgente - Réclamations

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de maintenir la facture n° A25-08484 et A25-08717, le contact patient étant établi ; De dégrever la facture n° A25-07005.

4. Réparation de 20 plaques dorsales ARI - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le marché N° 2025-020 "Réparation de 20 plaques dorsales ARI" et le montant estimé qui s'élève à € 11.983,47 hors TVA ou € 14.500,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; D'inviter la société DRAGER SAFETY BELGIUM NV, Heide 10 à 1780 Wemmel à confirmer ou actualiser son devis n°3128002384 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2025, article 351/124-12, moyennant une modification budgétaire.

5. Réparation ambulance de Rochefort - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la réparation de l'ambulance de Rochefort auprès du garage C.Havelange SA à Dinant, pour le montant d'offre de € 11.388,16 HTVA ou € 13.779,67 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/745-98.

6. MP Solution intégrée de gestion des opérations de secours (relance) - Sélection qualitative

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le rapport d'examen des candidatures du 25 août 2025 pour le marché "Solution intégrée de gestion des opérations de secours (relance)" en annexe et de le considérer comme partie intégrante de la présente délibération ; De sélectionner les candidatures de CEVI SA (Abiware) et FrontForce NV qui répondent aux critères de sélection qualitative ; D'inviter les candidats sélectionnés à présenter une offre ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2025, article 351/123-13.

7. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, la secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er septembre 2025.

8. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, la secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er septembre 2025.

9. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, la secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er septembre 2025.

10. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, la secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er septembre 2025.

11. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, la secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er septembre 2025.

12. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, la secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er septembre 2025.

13. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, la secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er septembre 2025.

14. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, la secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 26 août 2025.

15. Démission volontaire pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission de Monsieur X sapeur-pompier volontaire au poste de secours de Beuraing, à la date du 30 septembre 2025.

16. Cours de Sciences administratives - Inscription module 3

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'autoriser Madame X à suivre la formation de sciences administratives Module III pour l'année 2025-2026 (150 périodes) ; D'accorder une dispense de service à l'agent précité pour la durée nécessaire à la formation, y compris la durée du trajet vers le lieu de formation, non compris la durée du trajet retour, et d'accorder le congé de formation prévu par le statut administratif d'une durée de 100 heures ou 14 jours ; De prendre en charge les frais de formation, tels que prévus par l'Ecole provinciale, à savoir 372,00 € ; de laisser à charge de l'agent les frais d'inscription de 74,37 € ; De mettre un véhicule de service à disposition de cet agent pour se rendre sur le lieu de formation.

17. Travail délocalisé - Projet RT

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord de principe sur la mise en place de travail délocalisé au sein de la zone, moyennant quelques adaptations au texte.

18. Recours au Conseil d'Etat - information

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre connaissance du mémoire en réplique du 28 août 2025 déposé dans le dossier de l'agent X.

19. Soutien financier à l'asbl JSP Dinaphi

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord de principe sur l'augmentation du subside à l'asbl AJSPD et la suppression de l'obligation de soutien en personnel dans la convention ; D'en informer l'asbl et de proposer au Conseil une modification de la convention à sa prochaine échéance, soit le 4 juillet 2026.

20. Cadre du personnel - Projet modification

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord sur le projet de modification du plan du personnel ; De présenter ce projet au Conseil de zone lors de sa prochaine réunion, pour approbation.

21. Projet OJ conseil du 19/09/2025

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone fixe l'ordre du jour du Conseil du 19/09/2025, qui aura lieu à Namur à 9h.

22. Commandant de zone - Suivi bimensuel

Le Collège prend connaissance du suivi bimensuel du Commandant de zone.

23. Master Plan 30 max - Phasage et faisabilité financière - Projet de note au conseil

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre connaissance des éléments complémentaires du Comptable spécial et du Commandant de zone relatifs à l'analyse des implications budgétaires de la réforme envisagée (Master Plan) ; D'inviter le Comptable spécial à mettre à jour les tableaux budgétaires et à réaliser un document commun avec le Commandant, à présenter au Conseil de zone, si possible pour la prochaine séance.

24. Divers

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président
Antonin COLLINET

